

## COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 13 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 13 mars à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

### **Etaient présents : 41**

Artenay : M. GUDIN ; M. VAURY	Bazoches les Hautes : M. PEIGNE ; M. JOHIER	Bougy lez Neuville : Mme MAROIS ; M. PATY
Boulay les Barres : M. PIEDALLU ; Mme LAMY	Bricy : M. AUBERT ; M. PICAULT	Chevilly : M. TEXIER ; M. JOLLIET
Cormainville : M. SICOT ; Mme PICHON	Coinces : M. HURAUULT	Courbehaye : Mme DAUVERGNE
La Chapelle Onzerain ; Mme LE GALL	Dambron : Mme PASQUET	Fontenay sur Conie : M. ALLAIS ; M. DAUBIN
Gémigny : M. PINSARD	Gidy : Mme FOUCHET	Guillonville : M. MOREAU
Huêtre : M. PERDEREAU P ; M. CHARPTENTIER	Orgères en Beauce : M. LEGOURD	Patay : M. VOISIN
Poupry : Mme SANTOS AFONSO ; M. COCULET	Ruan : Mlle SEVIN	Santilly : M. LACHAUME ; M. MOREAU
Sougy : M. SEVIN ; M. POURADIER	St Lyé la Forêt : Mme BEAUD'HUY ; Mme LAUNAY	St Pérvy la Colombe : M. PELE
Tournoisis : M. LOUIS	Tilly le Pénaux : Mme SEVESTRE	Villeneuve sur Conie : M. DUFOUR
Villereau ; M. RICHARD		

**Absents excusés : PATAY ; Mme SEVESTRE ; Artenay : Mme SOUBIEUX**

**Neuille aux Bois : M. MACE donne pouvoir à M. RICHARD (Villereau)**

**Votants : 41 présents + 1 pouvoir = 42 voix**

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 9h41.

### **1. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE**

Le compte rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

### **2. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le ROB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Il ne s'agit pas d'arrêter un budget, mais de débattre des choix, des moyens, des priorités qui permettront de l'établir.

Pour servir de base à la discussion, le président communique à l'assemblée différentes informations portant sur :

- des données du contexte budgétaire
- l'analyse de la situation financière du syndicat
- les perspectives pour l'année à venir et la provision pluriannuelle

Après une rapide analyse du contexte mondial et européen ainsi que de la situation économique et sociale de la France, l'assemblée prend connaissance des données concernant le syndicat.

### **Analyse financière du syndicat**

Le Président présente à l'assemblée la situation financière du syndicat ainsi que les perspectives pour l'année 2019 (participation au Syndicat de traitement B.G.V, pas d'évolution de la TVA, évolution de la TGAP, part de l'autofinancement, évolution de la TEOM, investissements envisagés...).

## Compte administratif 2018 provisoire

<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
DEPENSES	3 727 535,56 €	DEPENSES	78 635,85 €
RECETTES	3 678 321,61 €	RECETTES	141 845,97 €
<b>RESULTAT 2018</b>	<b>- 49 213,95 €</b>	<b>RESULTAT 2017</b>	<b>63 210,15 €</b>
Report 2017	2 508 399,33 €	Report 2016	94 789,51 €
<b>Résultat cumulé 2018</b>	<b>2 459 185,38 €</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>157 999,66 €</b>

**2 617 185,04 €**

L'année 2018 est marquée par :

- **En fonctionnement**

\* les subventions de l'Etat pour le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte inscrites en recette au BP 2018 non perçues durant l'exercice le seront en 2019.

\* l'actualisation des prix des marchés

\* augmentation des primes d'assurances

- **En investissement**

\* Une partie des investissements prévus en 2018 n'a pas été réalisée dans l'attente d'une solution technique satisfaisante.

### L'évolution de la population

La population légale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 27 976 habitants soit une évolution de + 0,07 %

### Les prévisions 2019

2019 sera une année d'études pour préparer :

- le renouvellement du marché de collecte (1<sup>er</sup> mars 2020)
- l'extension des consignes de tri
- le traitement du tri à Saran
- l'évolution des déchetteries (2<sup>ème</sup> génération)

- ✓ L'effort budgétaire devra être maintenu sur les dépenses de fonctionnement qui devront toutefois inclure les coûts du bureau d'études lié aux réflexions sur l'optimisation du service, en adéquation avec le besoin des usagers (adaptation des fréquences, ...) dans le cadre de la réglementation en vigueur et à venir.
- ✓ Le budget investissement devra tenir compte des travaux sécuritaires à réaliser en déchetteries et du vieillissement du parc de bacs de collecte sélective.

### Imposition et taxes :

Les coûts de collecte et de traitement ne devraient guère évoluer en 2019. Le coût de gestion des déchetteries étant lié aux tonnages collectés (quantité et matière), son estimation reste hypothétique.

Pour 2019, il sera proposé à l'assemblée d'établir un budget sans augmenter la pression fiscale et de s'appuyer sur l'inflation constatée en 2018 pour la révision de l'estimation des bases.

### Les emprunts :

Le montant global de l'annuité 2018 s'élève à 45 687,64 € (capital 42 194,60 € + intérêts 3 493,04 €)

Il s'agit du seul emprunt en cours (400 000 € sur 10 années à 2,66 %) qui se soldera en septembre 2020.

Montant de la dette au 31/12/2018 : 91 375,28 €.

### Le personnel :

Le président précise que le personnel du syndicat se compose de deux postes à temps plein

- 1 adjoint administratif
- 1 adjoint technique

Le transfert du tri à Saran pourrait amener à une reprise de la gestion CITEO par le syndicat et par conséquent un éventuel recrutement (échéance 2022)

### Projection pluriannuelle

Le président rappelle les futures dispositions imposées par la loi de transition énergétique :

- nouveau centre de tri = nouveau coût de tri
- nouveau mode collecte = nouveau coût de collecte

Même si ces changements font l'objet de recherches d'optimisation, il reste une interrogation sur l'évolution de ces dépenses. Il est prudent d'attendre la fin de la mission d'AMO pour avoir une orientation.

**L'assemblée, prend acte des données, contextes et perspectives et débat sur les orientations budgétaires afin de gérer au mieux les intérêts du syndicat.**

### **3. TARIFS 2019 :**

- Déchetteries : tarifs pour les professionnels

Le président propose à l'assemblée la tarification suivante, dont l'idée est de fixer des tarifs identiques à ceux pratiqués par le SITOMAP, territoire voisin avec lequel le SIRTOMRA partage une déchetterie.

Il précise que si certains coûts peuvent paraître élevés, ils ne reflètent pas l'intégralité des charges portées par la collectivité.

Catégories de déchets	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Tout venant	29,90 €/m <sup>3</sup>	30 €/m <sup>3</sup>
Gravats	9,20 €/m <sup>3</sup>	9,40 €/m <sup>3</sup>
Végétaux	9,40 €/m <sup>3</sup>	9,70 €/ m <sup>3</sup>
Palettes + bois	3 €/m <sup>3</sup>	3,05 €/m <sup>3</sup>
Déchets spéciaux (sauf piles, batteries, néons, lampes fluo et cartouches d'encre : gratuit)	2,90 €/kg	3 €/kg
Ferrailles	Gratuit	Gratuit
Cartons		
Huiles vidange		
Huiles friture		

**L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte la nouvelle tarification pour les professionnels à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.**

- Revente de bacs de collecte :

Les prix d'achats ayant été négociés sans augmentation, le président propose de maintenir les mêmes tarifs de revente de bacs.

Volume des bacs	Prix actuel	Tarif 2019
120 L	<b>32€</b>	<b>32€</b>
140 L	<b>35€</b>	<b>35€</b>
180 L	-	<b>38€</b>
240 L	<b>42€</b>	<b>42€</b>
360 L	<b>69€</b>	<b>69€</b>
660 L	<b>179€</b>	<b>179€</b>

**L'assemblée décide d'adopter, à l'unanimité, le tarif de bacs de collecte**

#### **4. INDICE ELUS :**

Une note ministérielle d'information NOR : TERB18030058N du 9 janvier 2019 fixe les indemnités de fonction des élus au nouvel indice brut terminal 1027 au lieu de 1022 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Le conseil syndical, à l'unanimité :**

**- Décide qu'en accord avec la recommandation de M. le Préfet, les indemnités de fonction des élus seront calculées sur l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

#### **5. SOUGY : SIGNATURE DE DOCUMENTS**

Afin de permettre à la société QUADRAN d'avancer dans les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de Sougy, il est impératif de transformer la promesse de bail en un bail emphytéotique et d'autoriser le président à signer ce bail devant notaire.

Le président précise que dans le cadre du projet signé avec l'Etat, la production d'électricité du site doit être effective avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

**L'assemblée décide à l'unanimité, d'autoriser le président du SIRTOMRA à signer la promesse de bail emphytéotique permettant à la société Quadran de poursuivre son projet.**

#### **6. INDEMNITES HORAIRES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)**

La multiplicité des tâches administratives et comptables engendre une surcharge de travail qui génère des heures supplémentaires parfois difficiles à récupérer.

**L'assemblée décide à l'unanimité,**

**- Prend acte des dispositions relatives au versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires,**

**- Attribue, aux agents pouvant y prétendre, le versement des IHTS de manière exceptionnelle et à défaut de possibilité de récupération au titre des heures supplémentaires effectuées,**

**- Précise que les dispositions de cette délibération prendront effet à compter de la transmission de cette délibération au contrôle de légalité, et de sa publication ou affichage.**

#### **7. AFFAIRES DIVERSES**

##### **• Point sur la réunion de lancement avec le bureau d'études**

La mission du bureau d'études est d'accompagner le syndicat dans la passation du prochain marché de collecte. Le bureau d'études doit proposer au syndicat, le montage d'un marché adapté à sa situation :

- ✓ Meilleure maîtrise des coûts
- ✓ Ajustement du niveau de service aux besoins des usagers
- ✓ Mise à jour règlementaire du service et préparation à l'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers, à tous les niveaux : contenants, collecte, centre de tri

Calendrier AMO :

Publication DCE : début juillet 2019

Remise des offres : Mi-septembre 2019

Rapport d'analyse des offres : début octobre 2019

CAO : Mi-octobre 2019

Notification du marché : début novembre 2019

Début du nouveau marché 1<sup>er</sup> avril 2020.

- **Déchetteries**

Eco DDS :

Le renouvellement de l'agrément de Eco DDS a pris plus de deux mois de retard. Durant cette période le syndicat a dû financer le traitement des déchets ménagers habituellement pris en charge par Eco DDS.

Eco DDS a précisé qu'il participerait à un remboursement raisonné à hauteur des tonnages collectés à la même période l'année passée.

Eco Mobilier :

Le nouvel agrément Eco Mobilier demande des tonnages de bennes supérieures à 2,3 tonnes.

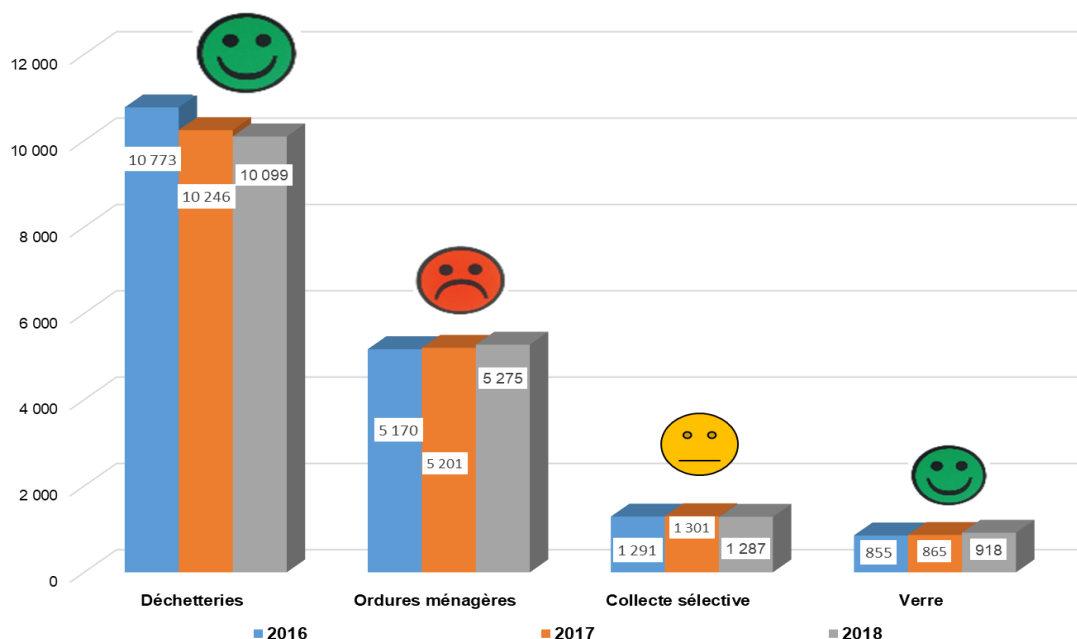
Compte tenu de la position au sol de la benne en déchetterie d'Orgères en Beauce, ce poids ne peut être atteint. La recherche d'une solution est en cours.

- **Résultats tonnages 2018**

En déchetteries

FLUX	2016	2017	2018	Variante
Déchets verts	2 968	2 906	2857	↘
Gravats	3 238	2 811	2650	↘
Tout Venant	2 166	2 130	2154	→
Tout Venant Incinérable	577	675	754	↗
Ferrailles	474	481	457	↘
DDS + hors périmètres	40	49	51	↗
DEEE	309	279	279	→

En porte à porte et apport volontaire



- **Règlement Général sur la Protection des Données « RGPD »**

Ce règlement pose un nouveau cadre juridique en matière de protection des données personnelles des citoyens européens, afin de répondre aux évolutions du numérique.

Il est rendu obligatoire depuis le 25 mai 2018 dans tous les pays de l'Union Européenne.

Dans un premier temps il faut se rapprocher de la CNIL « Commission nationale de l'informatique et des libertés » pour un état des lieux.

En fonction, il conviendra de s'appuyer sur un DPO (Délégué à la Protection des Données). A terme il faudra également s'assurer de la sécurisation des données numériques.

- **Commande groupée de bacs de collecte**

Le président informe l'assemblée de l'envoi de bons de commande à chacune des communes pour l'acquisition de bacs de collecte. Il est rappelé qu'il faut respecter la date de retour des bons de commande car il sera impossible de rajouter des bacs une fois la commande définitive passée.

Clôture de la séance à 11h07

**Prochaine assemblée générale (CA2018 et BP 2019)**

**le 12 avril 2019 à 9h30 à la mairie d'Artenay.**

**Il est important en cas d'absence du titulaire d'être représenté par son suppléant.**